

# La fusion des collèges au tribunal

Hier, le tribunal administratif de Caen a examiné la décision du Département de fusionner les collèges de Vire Normandie.

Justice

« **L'avocat du Département ne s'est même pas déplacé à Vire !** » Pour Nathalie Michaux, professeure d'EPS et membre du collectif Non à la fermeture du collège du Val-de-Vire, la déception est immense. L'audience du tribunal administratif de Caen, qui examinait le dossier hier vendredi, a plutôt donné raison au Département.

Le 24 avril 2023, le conseil départemental a voté la fusion des collèges Émile-Maupas et Val-de-Vire (occasionnant la fermeture de ce dernier), à la suite de quoi le collectif a déposé un recours auprès du tribunal administratif. « **La compétence du Département de décider de la vie ou de la mort d'un établissement ne mesure pas l'aspect pédagogique et les conditions de vie des élèves**, poursuit l'enseignante à l'issue de l'audience. **Et le conseil départemental nous dit que ce n'est pas son problème.** »

Elle pointe du doigt, tour à tour, la cantine, « **où les élèves n'ont déjà pas le temps de manger** », l'accès difficile au collège Maupas en haut d'une côte et sans transport supplémentaire adéquat, et la crainte que leurs élèves arrivent dans des classes surchargées. « **Ils vont être noyés.** »

« La logique comptable l'emporte toujours »

Même discours désabusé du côté du syndicat Sud-Éducation, présent en soutien : « **La logique comptable l'emporte toujours. Accueillir des élèves en difficulté dans une grosse structure ne peut pas aller dans le sens de soutien des élèves.** »

Excédée, une autre enseignante lâche : « **L'Éducation nationale est censée défendre l'intérêt des élèves. Mais regardez : c'est nous qui le faisons devant un tribunal.** »

Lire aussi en page 10.

Léa DALL'AGLIO.